



2017 / 2

juin 2017

Information périodique de la Municipalité

Hermenches informe

<http://www.hermenches.ch>

Sommaire :

- Mémento
- Conseil général
- Concert de l'union instrumentale
- Vente de livres au battoir
- Rallye des papas
- Contrôle des champignons
- Bibliothèque du collège
- Boulangerie itinérante
- Poissonnier itinérant
- Soirée jeux
- Nettoyage de volets, toitures, façades terrasses etc...
- Taille des haies
- Autorisations municipales et permis de construire

Mémento

15 juin 2017 (Jeudi)

20 juin 2017 (Mardi)

30 juin 2017 au 2 juillet 2017
(Vendredi à dimanche)

30 juin 2017 (Vendredi)

12 juillet 2017 au 15 juillet 2017
(Mercredi à Samedi)

1er août 2017

4 août 2017 (Vendredi)

Conseil général

Concert de l'Union instrumentale de Moudon

Vente de livres au battoir

Rallye des papas

33ème tir du 1er août

Fête nationale

Grillades autour du feu organisées par l'amicale des pompiers

Conseil général

Jeudi 15 juin à 20h00 au collège, salle du Conseil

Nous rappelons que toute personne peut assister au Conseil en qualité d'auditeur ou se faire assermenter si elle bénéficie des droits civiques. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet «hermenches.ch » et le pilier public vous y trouverez les préavis ainsi que les différents règlements communaux.

Concert de l'union instrumentale de Moudon

Mardi 20 juin 2017 à 20 heures

Dans la cour du Collège

(Au battoir en cas de pluie)

Comme l'année dernière, nous vous invitons tous à venir écouter un intermède musical offert par l'Union Instrumentale de Moudon. Verrée offerte à tous par la commune.

Vente de livres au battoir

Vendredi 30 juin au dimanche 2 juillet 2017

de 09h30 à 18h00 Vente de livres au kilo - toutes catégories . Petite restauration assurée par le chœur d'homme.

Organisation : Musée de l'uniforme

Ouverture des bureaux communaux :

Greffe municipal, Contrôle des habitants :

mardi de 17h30 à 19h45 et jeudi de 08h30 à 12h00

021 905 63 70 / admin@hermenches.ch

Bourse communale :

sur rendez-vous au 079 695 30 76

bourse@hermenches.ch

Rallye des papas

Aux parents des élèves d'Hermenches de 1P à 8P

Pour fêter la fin de l'année scolaire et le début des « grandes vacances », **réservez le vendredi après-midi 30 juin pochain**. Un groupe de papas des élèves concernés s'est mobilisé autour de l'organisation d'un petit rallye pédestre qui se terminera par un moment de partage autour de grillades auquel les autres membres de la famille seront les bienvenus.

Le rallye aura lieu dès 14h30 et le souper grillade débutera vers 17h30 –18h00. Le lieu de rendez-vous est fixé au terrain de football ou auront lieu également les grillades.

Pour permettre aux organisateurs de planifier au mieux ce moment, merci de vous inscrire jusqu'au vendredi 23 juin prochain au plus tard , auprès de :

Francis Martos, Rue du Village 57 à Hermenches ou Michael Fiaux au no 076 583 71 12

Ne pas oublier d'indiquer vos coordonnées, le nom et l'âge des enfants participants au rallye ainsi que le nombre d'enfants et d'adultes à compter pour le souper.

33ème tir du 1er août

La société de tir « La colombe » Hermenches-Vucherens organise sont 33ème tir du 1er août au stand d'Hermenches :

Horaire des tirs :

Mercredi 12 juillet	de 16h00 à 20h30
Jeudi 13 juillet	de 16h00 à 20h30
Vendredi 14 juillet	de 14h00 à 20h30
Samedi 15 juillet	de 09h00 à 16h00

et pour ceux qui le désirent :

Mercredi et jeudi dès 18h00 - Petite restauration sur place
Vendredi dès 18h00 et Samedi à midi - Les traditionnels steak

Fête nationale du 1er août

Organisation par la Municipalité et la Société de jeunesse

Programme :

15h00	Inscription sur place au battoir et départ du rallye pédestre familial à travers le village.
19h00	Au battoir, repas offert par la commune à tous les habitants.
21h15	Départ du cortège au flambeau depuis le battoir.
21h45	Feu du 1er août et partie officielle.

Il n'y a pas d'inscription préalable nécessaire. Les personnes extérieures au village sont également les bienvenues mais une participation financière leur sera demandée pour le repas.

La Municipalité et la Société de jeunesse se réjouissent de partager cette journée de fête avec vous

Grillades autour du feu organisées par l'amicale des pompiers

Vendredi 4 août prochain dès 19h00, l'amicale des pompiers d'Hermenches organise une soirée « saucissons à la braise » au refuge avec restauration et buvette sur place.

Contrôle des champignons

Il n'y aura pas de contrôle de champignons organisés cette année dans le district de la Broye-Vully. Les adresses de contrôleurs agréés sont disponibles sur le site www.vapko.ch

Bibliothèque du collège

Avis aux lecteurs

Dans un souci de rangement et pour faire de la place, nous prions tous ceux qui ont fourni la bibliothèque du collège, de bien vouloir reprendre les livres qui ont été lus par la plupart et aussi ceux qui n'auraient pas intéressé nos lecteurs. Un tri sera effectué prochainement par nos soins. Le but étant de pouvoir offrir des livres récents, disposés de façon claire et attirante pour notre public.

Le groupe animation vous remercie et vous souhaite bonne lecture !

Boulangerie itinérante

Pour information, la boulangerie de Villars-Mendraz recommencera ses tournées début juillet

Poissonnier itinérant

GIL poissons s'arrête un jeudi sur deux au village pour nous proposer ses poissons frais de nos lacs et de mer. Les prochaines dates seront 1er et 15 juin, 13 et 27 juillet, 24 août. Rendez-vous devant le battoir vers 9h45 et à la demande devant la laiterie vers 10h00.

Soirée jeux

Au vu du peu de participation à cette activité, elle ne reprendra pas à la rentrée. Je remercie toutes les personnes qui m'ont accompagnées durant ces quelques années et je souhaite un bel été à tous.

Pour la Gym des aînés : Denise Rod

Nettoyage des toitures, volets, façades, terrasses etc...

Des personnes itinérante peuvent vous proposer de nettoyer différents éléments de votre bâtiment. Il faut savoir que ces gens, en général du voyage, ne possèdent pas d'autorisation et utilisent des produits toxiques qui sont interdits par la loi. En cas de pollution du sol ou des eaux, vous pourrez être tenus pour responsables en tant que commanditaire du travail et obligé de payer les frais de dépollution ainsi que l'amende.

Taille des haies

Nous rappelons que les haies doivent être régulièrement taillées. Elle ne doivent pas être plantées à moins de 1 mètre du domaine public et la hauteur maximale est fixées à 2 mètres ou à 60 cm si la visibilité doit être maintenue. Les branches qui dépassent la limite du domaine privés doivent être coupées (art. 8 et 9 du règlement d'application de la loi sur les routes).

En cas de non exécution de ces travaux, la Municipalité peut les faire exécuter au frais du propriétaire (art. 59 de la loi sur les routes)

Autorisations Municipales et permis de construire

Nous vous rappelons que tous les projets intérieurs ou extérieurs de construction, transformation, implantation d'installation sont soumis à autorisations et doivent être annoncés préalablement à la Municipalité.

Sur la base de cette annonce, la Municipalité déterminera le type d'autorisation requise (Mise à l'enquête publique, autorisations communales et/ou cantonales).

Tous projets intérieurs ou extérieurs touchant des parcelles et/ou des bâtiments situés hors zones à bâtir sont soumis à une autorisation cantonale. (constructions, rénovations, transformations, changement d'affectation, etc...)